

RÈGLEMENT OFFICIEL
« JOURNÉE D'AVENTURE EN PLEINE NATURE EXCLUSIF AUX MEMBRES COLUMBIA »
TIRAGES AU SORT EN LIGNE

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT OU TOUT PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'AMÉLIORERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. **ÉLIGIBILITÉ** : Ce tirage au sort en ligne « Atelier d'aventure en pleine nature » est ouvert uniquement aux personnes qui (a) sont des résidents légaux de France, (b) sont âgées d'au moins dix-huit (18) ans au moment de leur inscription, (c) ont accès à Internet et disposent d'une adresse e-mail valide et (d) sont membres du programme d'adhésion Columbia (c'est-à-dire avoir créé un compte sur le [site Web de Columbia FR](#)). Les employés ou les sous-traitants du Sponsor, d'un concurrent du Sponsor ou de l'une de ses sociétés affiliées, filiales, agents, distributeurs, grossistes, détaillants ou agences de publicité et de promotion, ainsi que le conjoint, les parents, les frères et sœurs, les enfants et les membres du ménage de ces employés ou sous-traitants, ne sont pas admissibles. Ce tirage au sort en ligne est soumis à la loi française.
2. **SPONSOR** : Ce tirage au sort en ligne est sponsorisé par la marque Columbia Sportswear, représentée par Columbia Sportswear Europe SAS. 5 Rue de la Haye, Espace Européen de l'entreprise 67300 Schiltigheim, France (« Sponsor »).
3. **ACCEPTATION DU RÈGLEMENT OFFICIEL** : LA participation à ce tirage au sort en ligne constitue votre accord et votre acceptation pleins et inconditionnels du présent règlement officiel et des décisions du Sponsor, qui sont définitives et exécutoires.
4. **PÉRIODE DE PARTICIPATION ; PRIX** : Ce tirage au sort en ligne commence le 11 juin à 8 h CET et se termine le 17 juin à 23 h 59 CET (la « Période de participation »). Six (6) participants parmi toutes les participations admissibles reçues remporteront :
 - 1 (une) micro-aventure aux portes de Paris (Ile-de-France) (« Événement ») le [29 Juin] comprenant :
 - Un petit-déjeuner de bienvenue avec présentation du matériel Columbia
 - Une randonnée guidée organisée et encadrée
 - Déjeuner
 - Boisson et snack après l'activité de randonnée
 - 1 (un) pack de bienvenue Columbia
 - Tous les gagnants peuvent inviter une personne de leur choix, à condition qu'elle soit âgée de plus de 18 ans au moment de l'inscription et qu'elle soit résident légal de France. Cette personne bénéficiera de la même expérience.

La valeur approximative total du prix (randonnée, repas, activités et pack de bienvenue Columbia) est de 500 € par personne.

Ce qui suit n'est pas inclus :

- Transport vers et depuis le point de rendez-vous
- Tous les repas et boissons supplémentaires.
- Assurance du participant
- Tous les autres coûts, frais et dépenses non énumérés ci-dessus

Les 6 gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants inscrits via le site de tirage au sort en ligne listé ci-dessous. Il y a une limite d'un prix par personne. Les prix ne sont pas transférables jusqu'à ce qu'ils soient attribués et ne sont pas remboursables. Aucune substitution en espèces ou autre ne peut être effectuée, sauf par le Sponsor, qui se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure si le prix n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit (par exemple, en rupture de stock, restrictions

gouvernementales, etc.). Le Sponsor se réserve le droit de modifier la date de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté du Sponsor. Les gagnants sont responsables du paiement de toutes les taxes applicables associées à la réception d'un prix. Toutes les activités liées à l'Événement, y compris, mais sans s'y limiter, les promenades, les rencontres avec des animaux, sont aux risques et périls du gagnant et sont soumises aux restrictions imposées par les fournisseurs de services et les organismes gouvernementaux et réglementaires applicables. Si le gagnant refuse ou n'accepte pas le prix ou une partie du prix, le prix ou la partie du prix est annulé.

5. **PARTICIPATION :** Visitez le site du tirage au sort suivant

<https://adventure-day-paris.columbiasportswear-game.com> et suivez les instructions d'inscription : Vous devrez remplir un formulaire avec votre prénom, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone, votre date de naissance (pour confirmer que vous avez au moins dix-huit (18) ans au moment de l'inscription) ; répondre à une question sur Columbia (seules les réponses correctes seront éligibles à la sélection), et cliquer sur « C'est parti ». Chaque participant s'engage à divulguer des informations exactes le concernant. Le Sponsor décline toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait un faux nom et/ou des noms associés à une adresse courriel valide ou usurperait l'identité d'une autre personne. La participation au tirage au sort en ligne se fait exclusivement en ligne via la page web du tirage au sort mentionnée ci-dessus, et les prix seront attribués uniquement aux participants en ligne. Le tirage au sort en ligne est limité à une participation par personne. La participation au tirage au sort en ligne est gratuite et sans obligation d'achat. Les frais de communication encourus pour participer au concours ne sont pas remboursables. Le Sponsor ne sera pas responsable des participations perdues, en retard, incomplètes, non livrées, retardées, inexactes ou illisibles, des dysfonctionnements ou des défaillances de l'ordinateur, du réseau, du matériel électronique ou Internet, des logiciels, de l'accessibilité ou de la disponibilité du fournisseur de services, d'Internet ou du site Web, ou de l'intervention humaine non autorisée ou de l'erreur ou de l'omission humaine, à moins qu'ils ne soient attribuables au Sponsor. La preuve de soumission ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le Sponsor. Le Sponsor se réserve le droit de modérer toutes les participations et de retirer et/ou de disqualifier les participations qui ne sont pas conformes au présent règlement officiel. La décision du Sponsor sera absolue et aucune correspondance ne sera échangée.

6. **SÉLECTION DU GAGNANT :** En participant à ce tirage au sort en ligne, vous acceptez que le Sponsor ou ses filiales et sociétés affiliées et/ou chacun de leurs représentants, employés, agents et entrepreneurs, ainsi qu'une partie indépendante en tant que juré, vérifient votre participation. Dans les cinq (5) jours suivant la fin de la période de participation, une partie indépendante tirera au sort les gagnants potentiels parmi toutes les participations admissibles. La décision du Sponsor est définitive et aucune correspondance ne sera échangée. Le Sponsor informera chaque gagnant potentiel par courriel dans les dix (10) jours. Si un gagnant potentiel ne peut pas être avisé, vérifié ou confirmé dans les trois (3) jours suivant l'avis, si un prix est refusé ou si un gagnant potentiel n'est pas admissible à l'attribution d'un prix pour quelque raison que ce soit, un autre gagnant potentiel sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles.

7. **EXIGENCES DE CHAQUE GAGNANT POTENTIEL :** Les gagnants potentiels seront contactés par le Sponsor ou ses agents, employés, agents ou sous-traitants et devront fournir leur nom complet, leur adresse postale et une déclaration d'admissibilité confirmant leur conformité au présent règlement officiel dans les sept (7) jours suivant la date de l'avis. Vous ne serez pas le gagnant d'un prix tant que votre admissibilité à participer n'aura pas été vérifiée.

8. **CONDITIONS GÉNÉRALES :** En participant, les Participants confirment qu'ils ont lu, compris et accepté le règlement du Tirage au sort en ligne. Le Sponsor se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier ce tirage au sort en ligne si un problème, non dû au Sponsor, corrompt l'administration ou la sécurité de ce tirage au sort en ligne. Dans un tel cas, le Sponsor se réserve le droit de sélectionner un gagnant parmi les participations admissibles reçues jusqu'au moment de la déficience ou de l'identification de la déficience par le Sponsor. Le Sponsor se réserve le droit de limiter la participation à ce tirage au sort en ligne à toute personne à tout moment et/ou de disqualifier toute participation à tout moment pour des raisons légitimes. Toute tentative par toute personne de nuire au déroulement légitime de ce tirage au sort en ligne peut constituer une violation du droit criminel ou civil, et le Sponsor se réserve le droit de réclamer des

dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le fait que le Sponsor n'applique pas l'une ou l'autre des conditions du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. Toute activité découlant de ce Tirage au sort en ligne et s'y rapportant est soumise à une vérification et/ou à un audit pour s'assurer qu'elle est conforme au Règlement officiel conformément aux règles applicables en matière de protection des données (voir point 11). Vous acceptez de coopérer raisonnablement avec le Sponsor en ce qui concerne la vérification et/ou l'audit, qui seront effectués conformément à la Politique de confidentialité du Sponsor (pour laquelle voir la clause 11 ci-dessous).

9. **ORGANISER:** Pour l'organisation du Tirage au sort en ligne, le Sponsor fait appel à son sous-traitant SEKOYA DIGITAL, société par actions simplifiée au capital de 63 370 euros, dont le siège social est situé 231 rue Saint Honoré, 75001 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS B 900 234 329. SEKOYA DIGITAL est une société spécialisée dans la collecte de données. Dans ce contexte, SEKOYA DIGITAL organise des concours grand public sur son site web pour le compte du Sponsor. L'éditeur du site est la société SEKOYA DIGITAL, qui est responsable de la publication. Le directeur de la publication du site est Natacha ORDAS. L'hébergement du site est assuré par SEKOYA DIGITAL par l'intermédiaire de la société Hosteur, dont le siège social est situé 231 rue Saint Honoré, 75001 Paris. Pour l'organisation de l'événement en lui-même, le Sponsor fait appel à son sous-traitant Crux Agency, immatriculé au 864 route du parc, 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS France, N° d'Immatriculation : 934861022.
10. **AUTORITÉ; REPRÉSENTATIONS :** Vous êtes responsable envers le Sponsor de toute perte découlant de votre négligence, de votre inconduite ou de votre violation de toute déclaration, garantie ou autre obligation en vertu du présent Règlement officiel, ou liée à celle-ci. En cas de différend ou d'ambiguïté quant à l'identité ou au nom de la personne qui a pu soumettre une participation particulière, une participation sera réputée avoir été soumise par le titulaire autorisé du compte du nom d'utilisateur ou de l'adresse électronique soumis au moment où cette participation est soumise. « Titulaire autorisé du compte » désigne la personne physique à qui un nom d'utilisateur ou une adresse électronique particulière est attribué par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses électroniques ou de noms d'utilisateur sous le domaine associé à l'adresse électronique ou au nom d'utilisateur soumis.
11. **VIE PRIVÉE:** Vous comprenez que vous fournissez vos informations au Sponsor et/ou à Sekoya Digital et/ou Crux Agency . Toutes les informations personnelles que vous soumettez au Sponsor ou à Sekoya Digital ou Crux Agency dans le cadre de ce Tirage au sort en ligne seront traitées conformément à la Politique de confidentialité du Sponsor (disponible à l'adresse [Confidentialité du site FR](#)), sauf indication contraire dans le présent règlement officiel et les documents du tirage au sort en ligne. Tous vos renseignements seront partagés avec les agents, les représentants et les autres tiers du Sponsor qui participent à l'exécution, à l'administration ou à l'hébergement de ce tirage au sort en ligne. Dans le cadre de ce Tirage au sort en ligne, nous faisons appel à Sekoya Digital et/ou Crux Agency en tant que sous-traitant. Sous réserve que vous fournissiez tous les consentements appropriés (et conformément à notre politique de confidentialité), le Sponsor peut utiliser vos données à des fins de marketing et de communication, pour des enquêtes ou des analyses dans le cadre du commerce, et peut vous envoyer des informations et des offres spéciales. Pour recevoir des informations et des offres spéciales, veuillez suivre les instructions d'inscription sur le site [Columbia](#) ou les instructions incluses dans l'e-mail qui vous a été envoyé par le Sponsor. Toutes les photos prises pendant l'événement peuvent être utilisées par Columbia à des fins de communication ou de marketing, à moins que vous ne vous ayez explicitement refusé avant l'Événement.
12. **LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :** LE SPONSOR SERA RESPONSABLE UNIQUEMENT DES DOMMAGES DIRECTS ET PRÉVISIBLES RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL OU D'UNE NÉGLIGENCE DE SA PART, À L'EXCLUSION DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. AUCUNE DISPOSITION DU PRÉSENT RÈGLEMENT N'A POUR EFFET D'EXCLURE OU DE LIMITER LA RESPONSABILITÉ DU SPONSOR EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR SA NÉGLIGENCE, DE FRAUDE, DE FAUTE LOURDE OU DE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE. LE SPONSOR DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE,

RELATIVE AU PRIX, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. LES DROITS LÉGAUX DES PARTICIPANTS, NOTAMMENT CEUX PRÉVUS PAR LE CODE DE LA CONSOMMATION, NE SONT PAS AFFECTÉS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT. EN PARTICIPANT, CHAQUE PARTICIPANT RECONNAÎT QUE LA PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT SE FAIT À SES PROPRES RISQUES ET QU'IL LUI APPARTIENT DE SOUSCRIRE TOUTE ASSURANCE APPROPRIÉE. LE SPONSOR NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT INCIDENT, ACCIDENT OU DOMMAGE SURVENANT LORS DE L'ÉVÉNEMENT, SAUF EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE OU DE MANQUEMENT INTENTIONNEL DE SA PART.

13. **LITIGES :** Le Sponsor se réserve le droit de prendre, à sa seule discrétion, toutes les décisions découlant de ce tirage au sort en ligne ou s'y rapportant, et les décisions du Sponsor sont définitives et exécutoires. Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel, vos droits et obligations, ou les droits et obligations du Sponsor dans le cadre de ce tirage au sort en ligne ou autrement, seront régis et interprétés conformément à la loi française. Vous acceptez que le tribunal de Strasbourg soient le forum exclusif pour toute résolution de litige ou procédure judiciaire, et vous consentez à la juridiction de ce tribunal.
14. **RÈGLEMENT OFFICIEL ET LISTE DES GAGNANTS :** Vous pouvez obtenir les résultats du tirage au sort en ligne et une copie du présent règlement officiel en envoyant une enveloppe pré-adressée et affranchie à l'équipe du tirage au sort en ligne de Columbia Sportswear International Sarl, Geneva Business Centre, 12 Avenue des Morgines, 1213 Petit-Lancy, Suisse. Les dossiers ne peuvent être disponibles au-delà d'un an, sauf si la loi l'exige.